



Objectifs de la formation

Mieux connaître le fonctionnement coordonné entre la commune (ou l'intercommunalité) et le domaine scolaire

Jeudi 8 septembre 2022

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 4 h 00

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **L'École primaire publique**
 - Compétence communale partagée avec l'État
 - Les dépenses scolaires – rôle de la commune
 - La Sécurité et la surveillance des élèves
 - Le Conseil d'école
- **L'Inscription à l'école publique**
 - L'Instruction, obligatoire
 - Les conditions de l'inscription
 - L'inscription hors de la commune de résidence
 - Le contrôle de l'obligation scolaire
- **Le temps scolaire et le Périscolaire**
 - La semaine scolaire
 - L'organisation de l'accueil périscolaire
 - Le financement de l'accueil périscolaire
- **La Restauration scolaire**
- **Les Transports scolaires**
- **L'Enseignement privé dans le premier degré**

Intervenant : Claude REY

Directeur de l'Union des Maires de la Dordogne

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr